

Arrêté portant composition du bureau de vote pour les élections partielles du collège des étudiants du conseil de La Prépa des INP de Toulouse INP Scrutin du 1er au 2 décembre 2025

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 le code de l'éducation et notamment les articles L711-1 et L713-1,
Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment les articles 5 et 52,
Vu le règlement intérieur de La Prépa des INP de Toulouse INP et notamment les articles 3 et 4,
Vu la décision de la Présidente de Toulouse INP en date du 7 novembre 2025 relative à l'organisation des élections partielles du conseil de La Prépa des INP de Toulouse INP,
Vu la consultation du comité électoral consultatif réuni le 7 novembre 2025,
Vu l'arrêté en date du 25 novembre 2025 relatif à la recevabilité des candidatures pour les élections partielles du conseil de La Prépa des INP de Toulouse INP,

DÉCIDE

Article 1 : Objet

Les élections programmées les 1^{er} et 2 décembre 2025 par décision de la Présidente de Toulouse INP en date de 7 novembre 2025 susvisée se dérouleront le lundi 1^{er} décembre 2025 à 8h, en continu jusqu'au mardi 2 décembre 2025 à 16h.

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Article 2 : Composition du bureau de vote centralisateur

Le bureau de vote centralisateur, cité à l'article 4 de la décision du 7 novembre 2025 susvisée, est composé comme suit :

- **Président** : Olivier GLÉNAT, Directeur général des services
- **Secrétaire** : Marie-Laure JULLIA-VILLELA, Responsable des affaires générales et de la vie institutionnelle
- **Délégués de liste** :

| Conseil / Collège | Nom des listes | Délégués de liste | | |
|--|----------------|-------------------|--------|---------|
| Conseil de La Prépa des INP - collège des usagers | PETIT Estelle | Mme | PETIT | Estelle |
| | PACCOU Clovis | M. | PACCOU | Clovis |

Article 3 : Scellement et dépouillement des urnes

La cérémonie de **scellement des urnes** se tiendra **le vendredi 28 novembre 2025 à 10h00**.

La cérémonie du **dépouillement** se tiendra **le mardi 2 décembre 2025 à partir de 16h15** en visioconférence :

<https://inp-toulouse-fr.zoom.us/j/99930073765?pwd=GyNmOYbaxQbaCTiy8nLEYbSMCGEp02.1>

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution de la présente décision.

Toulouse, le 27 novembre 2025

Pour la Présidente de Toulouse INP et par délégation,
le Directeur Général des Services

Olivier GLÉNAT